



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, André Martel, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 11 juin 2024 à 18h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dans l'objectif de construction d'un garage d'une grandeur de 26' par 30' en cour avant, la demande de dérogation mineure a pour effet de déroger à l'article 7.6.5 du règlement de zonage no 2020-166, lequel permet seulement l'implantation de bâtiments accessoires en marge arrière ou latérale.

Identification du site concerné :

Le lot concerné est le lot numéro 1 802 602 du cadastre de Québec situé au 290 rue Adam.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 23 mai 2024.

André Martel
Greffier-trésorier